



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

concurrence

Question écrite n° 129883

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les pratiques anticoncurrentielles. Le 8 décembre 2011, trois industriels du secteur de la lessive ont été condamnés à une amende record de plus de 360 millions d'euros par l'autorité de la concurrence. En effet, ils s'étaient entendus sur les prix de leurs produits, et ce de 1997 à 2004. Au-delà de cette décision, il semble que la Commission européenne souhaite aller au-delà et durcir la législation existante sur le sujet afin de protéger davantage les consommateurs. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet et disposer de davantage d'informations sur l'initiative de la Commission européenne.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129883

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1955

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)